



Département Construction et Entretien des Bâtiments
Mission de Coordination Technique - Service Patrimoine
Affaire suivie par : Isabelle Fontanet
Tél : 01-76-68-81-68 - Fax : 01.47.29.39.09
Mail : ifontanet@cg92.fr

Nanterre, le **10 JUL. 2012**

A.D.M.I.S. Services
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 Saint Christoly de Blaye

A l'attention de M. Roberto MONTSERRAT
Président

Objet : Réponse à votre courrier en recommandé AR, concernant la Pose et Maintenance des Extincteurs – Exigence d'une certification APSAD.

Monsieur le Président,

Votre courrier cité en objet, a attiré toute mon attention.

Aussi, les services compétents du département ont étudié les avis et précisions du Conseil de la Concurrence, du CNPP, du ministère de l'Intérieur et de nos assureurs.

Je vous informe, par la présente, que la qualification APSAD ne sera plus exigée par le Département dans le cadre de ses futurs marchés.

Les entreprises pourront ainsi justifier de leur qualification par tout moyen de preuve équivalent aux certificats APSAD.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma meilleure considération.

Département Construction
et Entretien des Bâtiments

Nicolas Deschamps
Directeur général adjoint

DCEB/MCT/SP/IF/MHP/45-2012